



Aux Portes-en-Ré, le mardi 20 juillet 2021.

**Objet : convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du mardi 10 août 2021**

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré qui se tiendra :

**le mardi 10 août 2021 à 10 H 00 très précise  
dans la grande salle de réunion de la Mairie de Saint-Clément-des-Baleines  
41, rue de la Mairie 17590 SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES**

avec l'ordre du jour suivant :

- Préambule : rappel de l'objet de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré et de son caractère apolitique et non-partisan.
- Point 1 : désignation du Bureau de l'Assemblée Générale Ordinaire et contrôle de la validité de sa tenue.
- Point 2 : rapport du Trésorier sur les comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021.
- Point 3 : budget de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.
- Point 4 : rapport moral du Président incluant la présentation des travaux et des études de l'année sur les finances des cinq communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré ainsi que les réponses aux questions des adhérents.
- Point 5 : renouvellement statutaire du mandat de trois membres du Conseil d'Administration.
- Point 6 : questions diverses.

Pour mémoire :

- cette Assemblée Générale Ordinaire se déroulera conformément aux statuts de l'association disponibles sur son site Internet à l'adresse : [http://www.adcnordiledere.com/images/pdf/STATUTS\\_2015.pdf](http://www.adcnordiledere.com/images/pdf/STATUTS_2015.pdf),
- pour faciliter le travail de notre Trésorier et accélérer l'accès à la salle de réunion, merci de bien vouloir anticiper, au maximum, le paiement de votre cotisation 2021 / 2022.

Dans l'attente de vous accueillir à cette Assemblée Générale Ordinaire, nous vous prions, Monsieur, de bien vouloir accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

**Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré  
Loïc BAHUET**